

Vivre ensemble à Garnerans

Deuxième journée intercommunale de l'environnement et du développement durable



samedi 27 mars 2009

Organisée par la Commune de Garnerans
et la Communauté de communes Val de Saône Chalaronne
« Votre Village côté Nature »

Cette journée s'inscrit dans la dynamique nationale de la
« Semaine du développement durable » qui débutera le 29 mars.

Matinée de 9 h à 12 h
Nettoyage de la nature dans ma commune

Midi

Casse-croûte offert par la commune pour les personnes inscrites.
(bulletin d'inscription au verso)

Vivre ensemble à Garnerans

Bulletin d'inscription :

Afin de préparer au mieux cette journée, merci de vous inscrire avant le mercredi 24 mars dans la boîte de la mairie de Garnerans.

Nom :

Prénom(s) :

Adresse :

Je participe à la matinée nettoyage :

Nombre de personnes :

adultes :

Enfants :

Prévoir des gants solides et des bottes, la commune fournira les sacs et le transport de la collecte.

Les enfants doivent être accompagnés d'un adulte et restent sous la responsabilité des parents.



Sortie « Fritillaire »

Samedi 3 avril départ 14 H 00 devant l'église de Garnerans

Vivre ensemble à Garnerans

Les finances de la commune restent saines, comme en témoigne le bilan financier de l'exercice 2009 figurant ci-dessous :

SECTION FONCTIONNEMENT

RECETTES	DEPENSES	SOLDE
422.442,11 euros	254.621,24 euros	167.820,87 euros

SECTION INVESTISSEMENT

RECETTES	DEPENSES	SOLDE
190.751,19 euros	125.339,54 euros	65.411,65 euros

En section FONCTIONNEMENT :

Le résultat présente donc un **solde positif de 167,820,87 euros**.

Cette somme sera reportée sur le budget 2010 de la façon suivante :

- **106.187,35 euros en section investissement**

qui permettra de compléter la partie d'autofinancement de l'aménagement du « Cœur du Village », dont les travaux doivent commencer à l'automne prochain, et ainsi limiter le montant de l'emprunt qui sera contracté.

- **61 633,52 € en section fonctionnement**

En section INVESTISSEMENT :

Le résultat présente donc un **solde positif de 65.411,65 euros** qui sera reporté au titre du budget investissement 2010.



Rappelons que les taux d'imposition fixés par la commune n'ont pas subi d'augmentation depuis 2005. Prochain vote du budget et taux d'imposition au Conseil Municipal du 26 mars 2010.



Vivre ensemble à Garnerans

GRAVATS ET DECHETS INERTES

QU'APPELLE-T-ON GRAVATS OU DECHETS INERTES ?

Au sens de la loi du 15 juillet 1975, « est un déchet ou gravats, tout résidu d'un processus de production, de transformation ou d'utilisation, tout matériau produit, ou plus généralement, tout bien meuble que son détenteur destine à l'abandon ».

Les gravats résultent généralement de travaux de maçonnerie, construction, démolition ou terrassement.

QUELLES SONT MES OBLIGATIONS ?

Toute personne qui détient ou produit des gravats ou des déchets inertes dans des conditions à produire des effets nocifs sur le sol, la flore et la faune, à dégrader les sites ou les paysages, à polluer l'air ou les eaux, est tenue d'en assurer ou d'en faire assurer l'élimination.

La loi du 10 juillet 1975 interdit les « décharges brutes » ou « dépôts sauvages ».

La circulaire du 15 février 2000 relative à la planification et la gestion des déchets du bâtiment et des travaux publics notifie quant à elle le principe de « pollueur-payeur ».



QUE DOIS-JE FAIRE DE MES GRAVATS ?

Il existe des entreprises spécialisées dans le retraitement et la valorisation de ce type de déchets. Après tri et concassage, les matériaux obtenus sont réutilisés par les entreprises de travaux publics.

Vous trouvez aussi à la location des broyeurs mobiles qui peuvent vous permettre de transformer vos gravats de démolition en matériau drainant ou en concassé que vous utiliserez pour stabiliser un chemin d'accès ou une cour. L'utilisation de ces broyeurs nécessite une quantité de matériaux à traiter relativement importante.

N'hésitez pas à questionner les entrepreneurs à qui vous confiez vos travaux, ils sauront vous guider et vous conseiller dans votre démarche.

Pour des quantités raisonnables, vous pouvez aussi vous adresser à la mairie, nous stockerons vos matériaux sur la plateforme de Romans avant de les réutiliser pour l'entretien de nos chemins ruraux. Nous nous réservons le droit de refuser les gravas non inertes, trop terreux ou en présence de matériaux amiantés.

Enfin vous pouvez aussi déposer vos gravats dans la déchetterie de St Etienne sur Chalaronne après avoir pris connaissance du règlement intérieur affiché sur place.

